



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

armasuisse

Industrie énergétique armasuisse Immobilier

État 2020

Markus Bernath; Gestion environnementale, normes et standards (UNS)
Hans Moor; Facility Management (FM)



Bases / Directives

Pour un traitement conforme, les documents suivants s'appliquent comme base:

- [Ordonnance concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération \(OILC\)](#)
- [Concept énergétique DDPS 2020](#)
- [Instructions pour l'utilisation efficace de l'énergie dans les immeubles du DDPS](#) (Version in deutscher Sprache)
- [Directives techniques, check-lists, instructions, et formulaires](#) (armasuisse Immobilier/ Gestion environnementale, normes et standards)



Industrie énergétique

Vue d'ensemble des thèmes (1/2)

- Gestion des données énergétiques
- Achat d'énergie au meilleur prix
- Exploitation du relevé à distance des propres compteurs énergétiques d'armasuisse
- Statistiques énergétiques
- Mise en évidence des potentiels d'optimisation des coûts



Industrie énergétique

Vue d'ensemble des thèmes (2/2)

- Examen des projets d'infrastructures énergétiques (réseaux de sites, installations de production d'énergie, raccordements au réseau, etc.)
- Support dans le domaine des contrats de fourniture d'énergie, d'utilisation de réseaux, de raccordement au réseau et de servitudes
- Élaboration d'études dans le domaine de l'industrie énergétique



Exploitation économie énergétique

Dans le cadre d'une procédure d'adjudication ouverte, conformément à la LMP / l'OMP, armasuisse Immobilier a évalué la société swenex dans le domaine du Facility Management énergie et a adjudgé le mandat pour les sept modules suivants:

- M1: achat d'énergie (y c. attestation d'origine)
- M2: saisie de factures et Billing
- M3: gestion des données énergétiques (EDM)
- M4: relevé à distance des compteurs (ZFA)
- M5: statistiques énergétiques (ESTAT), monitoring énergétique et rapports
- M6: infrastructures d'approvisionnement énergétique et installations de production
- M7: support pour les contrats de médias sur l'énergie



M1: achat d'énergie y c. attestation d'or.

Objectifs

- Tous les sites du DDPS pouvant accéder au libre marché selon la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) disposent de conditions aux meilleurs prix.
- L'achat structuré d'électricité doit inclure l'égalité des coûts, la vérité, la transparence et les principes du pollueur-payeur.
- L'électricité provient à 100% de sources renouvelables.



M2: saisie de factures et Billing

Objectifs

- Saisie, vérification et paiement de près de 14 000 factures par an (fournisseurs).
- Le paiement des factures d'électricité du DDPS est organisé de façon efficace et conforme à la loi sur les finances de la Confédération et à la facturation SIO.
- L'ingénierie requise (gestion des données énergétiques EDM) doit être assurée par un fournisseur indépendant (pas de producteur d'électricité).



M3: gestion des données énergétiques (EDM)

Objectifs

- La gestion des données énergétiques (EDM) est l'instrument central de gestion pour gérer les tâches d'économie énergétique.
- La gestion des données énergétiques (EDM) est indépendante et autonome vis-à-vis des fournisseurs et gestionnaires de réseau de distribution. La conservation et le traitement des données répondent aux exigences de la Sécurité des informations et des objets (SIO) de l'armée.



M4: relevé à distance des compteurs (ZFA)

Objectifs

- Les compteurs liés à la facturation et les compteurs de production du DDPS (compteurs d'usine et privés) sont relevés à distance.
- Préparation de données périodique et importation des valeurs de consommation et courbes de charge dans l'EDM.
- Le système de relevé à distance des compteurs est exploité au sein du réseau de la Base d'aide au commandement (BAC) de l'armée.



M5: statistiques énergétiques (ESTAT), monitoring de l'énergie et rapports

Objectifs

- Les directives du Secrétariat général du DDPS relatifs aux statistiques énergétiques sont atteintes.
- Un outil de gestion énergétique est mis à la disposition des collaborateurs d'armasuisse Immobilier et d'autres unités organisationnelles du DDPS. Cet outil met en évidence les consommations d'énergie et les coûts par site.
- Les propres installations de production d'électricité sont surveillées et les rendements sont visualisés.



M6: infrastructures d'approvisionnement énergétique et installations de production

Objectifs

- Le potentiel d'optimisation des infrastructures sont continuellement analysée et sont mises en œuvre.
- Des concepts énergétiques de sites sont élaborés en considération des directives d'économicité et d'écologie.
- Analyses, clarifications et documentation lors de la viabilisation de projets de construction.



M7: support pour les contrats de sources d'énergie

Objectifs

- L'élaboration des contrats, d'un point de vue technique et commercial, ainsi que le contrôle des contrats entrants sont garantis. (Concerne principalement des droits de passage de conduite, des droits de superficie ou des cessions).